



POLE REVENDICATEF/ ASSOCIATF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 5 novembre 2015

Nom du fichier : **ccnalisfa_crendu_151022A**

Total page(s) : 4

Réf. : **BL/GS**

Objet : *compte rendu commission paritaire nationale de négociation*

Commission Paritaire Nationale de Négociation CCN Acteurs du Lien Social et Familial du 22 octobre 2015

Représentaient la CFDT : Claire Meyer, Bertrand Laisné

Ordre du jour :

- **Approbation du relevé de décisions du 24 septembre 2015**
- **Projet d'accord Formation Professionnelle**
- **Projet d'avenant sur les indemnités kilométriques**
- **Point sur la complémentaire santé et la prévoyance**
- **Classification**
- **Politique salariale**
- **Questions diverses**

1- **Approbation du relevé de décisions du 8 juillet 2015**

Après plusieurs remarques et corrections sur la forme, le relevé de décisions est approuvé à l'unanimité.

2- **Projet d'accord Formation Professionnelle**

Seconde séance de négociation sur le futur accord Formation Professionnelle :

Suite à l'envoi des dernières propositions employeurs, la CFDT a de nouveau fait des contre-propositions ; qu'elle va exposer tout au long de cette séance.

Contre-propositions qui vont être partiellement ou entièrement intégrées, ceci dès le préambule en obtenant l'engagement écrit des employeurs de finaliser



un accord, dans le premier semestre 2016, relatifs à l'apprentissage et au tutorat et l'accueil des stagiaires.

Concernant l'accueil et l'accompagnement de stagiaires au sein des entreprises de la branche, la CFDT revendique que ces dernières ne soient pas seulement considérées comme simples lieux de stage mais comme sites qualifiants.

Pour cela la CFDT demande que soit clairement identifié dans le texte tous les dispositifs (nombre de stagiaires accueillis par entreprise, modalité d'accueil et d'accompagnement...). Après débat, intégration des termes « sites qualifiants » dans le texte et renvoi à la Commission Paritaire Nationale Emplois et Formations (CPNEF) pour travailler dès 2016 sur l'accueil des stagiaires en entreprise.

Tel que l'avait demandé la CFDT, le taux de contribution est maintenu pour 2016. La répartition de cette contribution intègre bien entendu la prise en compte du « compte personnel de formation ».

Toutefois demeure un point d'achoppement sur la répartition de la part conventionnelle qui devra être déterminée par les partenaires sociaux annuellement : mais à quel niveau ?

Pour la CFDT c'est à la commission paritaire nationale de négociation de le faire et à la CPNEF de le mettre en œuvre.

Pour les employeurs cela ne peut être que du ressort de la CPNEF.

Face aux arguments, entre autre de la CFDT, le SNAECSO préfère consulter ses instances sur ce point.

En filagramme de cette négociation, outre la construction de la future politique de formation de branche, s'est jouée la place des différentes instances chargées de ce sujet. Depuis plusieurs années la CFDT demande une meilleure répartition et identification du rôle de la CPNEF entre « décision » et « mise en œuvre ». Une première pour cette branche : cet accord fixe et décline clairement la feuille de route de la CPNEF, et replace cette instance dans son rôle de mise en œuvre de la politique de formation en lien avec l'OPCA.

Suite à ces différents échanges, les employeurs enverront une nouvelle proposition de texte pour la dernière séance de négociation lors de la prochaine CPNN.

3- Projet d'avenant sur les indemnités kilométriques

Le SNAECSO maintient son projet d'avenant de revalorisation des indemnités kilométriques.

De son côté, la CFDT a refait l'historique de ce sujet, il existe dans le texte une référence au barème fiscal en vigueur.... Mais depuis 2008, des accords de branche définissent un barème conventionnel d'indemnités kilométriques, ces accords ont été signés majoritairement et étendus à l'époque. Et ce sont ces accords qui maintenant font force de loi.

De fait, il est nécessaire, depuis, de renégocier (chaque année) un barème conventionnel.



Les employeurs dans leur nouvelle proposition de texte ont revu leur réévaluation à la hausse.... Ce point est reporté à la prochaine séance de CPNN.

4- Point sur la complémentaire santé et prévoyance

- a) **Complémentaire santé** : des réunions d'informations paritaires se déroulent actuellement en région jusqu'à fin novembre.
- b) **Prévoyance** : 2 points débattus lors de la dernière commission paritaire de suivi du régime ont été renvoyés à la CPNN de ce jour :
 - ⇒ les partenaires sociaux doivent se définir sur le nombre d'assureurs suite aux auditions. Il est convenu d'en retenir 2 dans l'attente toutefois des derniers éléments techniques qu'ils doivent faire parvenir à la commission paritaire de suivi.
 - ⇒ Sur le niveau de garanties à savoir maintenir le régime actuel, ou mettre en place un régime alternatif du fait du déficit cumulé (cf. derniers comptes rendus CFDT).

Sur cette seconde question, la CFDT note les avancées du SNAECSO sur la rédaction du futur accord prévoyance, reprenant les revendications CFDT :

- ⇒ L'obligation pour l'employeur de mettre en place la subrogation afin de permettre au salarié de bénéficier du maintien de sa rémunération.
- ⇒ L'engagement des partenaires sociaux de mettre en place au niveau de la branche une véritable politique de prévention des risques professionnels et d'outiller les entreprises de la branche.
- ⇒ Mise en place de nouvelles dispositions pour le versement de la rente éducation en cas de décès du salarié : harmonisation de cette dernière entre les cadres et non cadres, et un montant indexé en fonction de l'âge des enfants.

La délégation CFDT confirme sa position pour la mise en place d'un nouveau régime alternatif (baisse de certaines garanties, hausse modérée des cotisations) conformément à son engagement, afin de construire un nouveau régime de prévoyance responsable sous couvert de ces nouveaux dispositifs.

Concernant la rédaction du futur accord, la CFDT fera parvenir ses propositions pour la prochaine CPNN. Et demande que soit fortement mis l'accent sur le suivi du régime afin d'éviter les écueils précédents.

5- Classification

Il est convenu que durant la CPNN du mois décembre, doit être mis en place le groupe de travail « classification » avec formalisation de son fonctionnement, de la méthode de travail et les pistes de travail.



Chaque organisation syndicale devra, pour cette CPNN, faire des propositions, avant le 16 décembre 2015.

Une première réunion de ce groupe de travail est prévue fin janvier 2016.

6- Politique salariale

Seconde séance de négociation sur ce point, chaque organisation syndicale ayant déjà présenté ses revendications.

C'est au tour des employeurs de présenter leur proposition :

« Afin de ne pas renouveler la fâcheuse expérience de 2015, le SNAEC SO propose une revalorisation du Revenu Minimum de Branche (RMB), afin qu'il soit toujours à minimum de 10 euros au-dessus de la valeur du SMIC annuel. Toutefois pour 2016, les employeurs ne souhaitent pas revaloriser le point ».

La CFDT intervient pour préciser que la « fâcheuse » expérience de 2015 repose entièrement sur les épaules du SNAEC SO par leur refus de renégocier la valeur du RMB.

La CFDT rappelle aussi que dans le contexte actuel, tout en ayant conscience des difficultés économiques des entreprises de la branche, il ne faut pas oublier les salariés et leur pouvoir d'achat. De fait la délégation CFDT précise qu'elle ne souhaite pas que 2016 soit une année blanche et réitère sa demande de revaloriser le point en corrélation avec le RMB.

Il est convenu que chaque organisation syndicale fera une contre-proposition pour la CPNN de novembre 2016.

7- Questions diverses

Un renouvellement des présidences des différentes commissions paritaires doit s'opérer courant le premier semestre 2016.

Sur ce point, la CFDT propose de revoir le fonctionnement de ces commissions :

- ⇒ Révision du règlement intérieur commun aux commissions en un règlement intérieur par commission.
- ⇒ Equilibrer l'alternance des présidences particulièrement en ce qui concerne la CPNEF et la commission prévoyance et santé au travail.
- ⇒ Pour les commissions d'interprétation, de conciliation et de validation : mettre en place une présidence alternée à chaque séance.

L'ensemble des partenaires sociaux s'accordent pour revoir tous ces dispositifs sur la base des propositions CFDT. Ce sujet sera étudié dès janvier 2016, pour ce faire la CFDT fera des propositions écrites.

Les négociateurs.